



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VIALA B. - VICENTE - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER

N° 2017/51

Objet : Pôle de santé à Vielmur sur Agout : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du réaménagement et de l'extension d'un bâtiment sur la commune de Vielmur-sur-Agout afin de créer un « Pôle de santé », un avis d'appel public à concurrence pour la réalisation de ces travaux a été lancé le 28 mars 2017. La date de remise des offres était fixée au 24 avril 2017 à 14h00.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- lot n°1 : gros œuvre, démolitions, terrassement, VRD
- lot n°2 : charpente, couverture
- lot n°3 : enduits
- lot n°4 : menuiseries extérieures, serrurerie
- lot n°5 : plâtrerie, faux plafonds, isolation, faïence
- lot n°6 : menuiseries intérieures
- lot n°7 : peinture
- lot n°8 : sols souples
- lot n°9 : électricité, courants forts et faibles
- lot n°10 a : climatisation
- lot n°10 b : plomberie, ventilation
- lot n°11 : élévateur PMR

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction du prix (60%) et de la valeur technique (40%). Trente et une offres ont été reçues pour l'ensemble des lots.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 13 juin 2017, proposent de retenir les entreprises suivantes :

- lot n°1 : entreprise BULDITEC, pour un montant de 172.680,00 € TTC, correspondant à la solution de base,

- lot n°2 : entreprise GRANIER, pour un montant de 43.200,00 € TTC, correspondant à la solution de base, plus une variante (toiture neuve) à 11.364,50 € TTC, soit un montant total retenu de 54.564,50 € TTC
- lot n°3 : entreprise CAZENEUVE FACADES, pour un montant de 27.000,00 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°4 : entreprise RONCO MENUISERIES, pour un montant de 89.637,12 € TTC, correspondant à la solution de base et 4.567,20 € TTC pour l'option occultation, soit un montant total de 94.204,32 € TTC
- lot n°5 : entreprise MASSOUTIER, pour un montant de 78.720, 00 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°6 : lot déclaré infructueux
- lot n°7 : entreprise LACOMBE PEINTURE, pour un montant de 18.804,86 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°8 : entreprise REY SOL CONFORT, pour un montant de 28.444,66 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°9 : entreprise BATUT ET FILS, pour un montant de 72.000,00 € TTC, correspondant à la solution de base, et 11.400,00 € TTC pour les options alarme et contrôle d'accès, soit un montant total de 83.400,00 € TTC
- lot n°10 A : entreprise ALBI CHAUFFAGE, pour un montant de 45.189,60 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°10 B : entreprise ALBI CHAUFFAGE, pour un montant de 49.011,60 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°11 : entreprise MIDILEV pour un montant de 26.016,19 € TTC, correspondant à la solution de base

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants à chacun des 10 lots, comme proposé par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, avec les entreprises et les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- déclare le lot n°6 « menuiseries intérieures » infructueux et de ce fait autorise Monsieur le Président à relancer la mise en concurrence et de recourir à la procédure adaptée pour ce lot,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
Sous-préfecture le 22 juin 2017



Le Président
Raymond GARDELLÉ

